



MINISTERE DE LA JUSTICE GARDE DES SCEAUX  
CHAMBRE NATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE DE GUINEE  
ETUDE DE MAITRE CELESTIN GNABALAMOU, HUISSIER DE JUSTICE PRES LES  
COURS ET TRIBUNAUX DE GUINEE DEMEURANT A N'ZEREKORE  
Tél. : 657 15 39 65 / 661 87 01 23 / 628 72 37 73



REP. N° 883 /CAB/CG/HJ/N'Z/2017

ORIGINAL

## PROCES-VERBAL DE CONSTAT ET D'AUDITION SUR L'AGRESSION D'UN VILLAGE

*L'an deux mille dix sept  
Et le 23 juillet à 16 heures 30 minutes*



A la requête de l'**Organisation Non Gouvernementale les Mêmes Droits pour Tous (M.D.T.)** sise au quartier Taouya, commune de Ratoma, Conakry représentée par son Président Maître Foromo Frédéric LOUA ;

### LEQUEL M'EXPOSE :

Qu'en dépit de son engagement et sa détermination dans le cadre de la protection et la sauvegarde des droits de l'Homme, des agressions, crimes et tant d'autres violations des droits des citoyens sont jusqu'à nos jours enregistrés un peu partout dans ce Pays ;

Que s'ils sont rapidement recherchés et punis dans certains cas, la plupart de ces crimes restent par contre impunis ou banalisés par les autorités en charge de poursuivre les auteurs de ces actes ;

Que parmi ces graves violations des droits de l'Homme, l'O.N.G. les Mêmes Droits pour Tous (MDT) déplore l'agression perpétrée dans la nuit du 03 au 04 Août 2012 par les hommes en uniformes contre les citoyens de Zogota, dans la sous-préfecture de Kobéla, Préfecture de N'Zérékoré ;

Que dans la nuit du 03 au 04 Août 2012, tandis que les habitants de zogota étaient en plein sommeil, des groupes d'hommes en uniforme fortement armés attaquaient ce village et assassinaient sur le champ cinq (05) citoyens et blessaient une dizaine d'autres dont l'un succombait quelques jours plus tard de ses blessures ;

Que ces actes de barbarie d'une telle envergure ont causé aux victimes d'ormes préjudices tant moraux qu'économique dont les impactes néfastes subsisteront pour longtemps ;

Que mais malgré les cris d'alarmes ainsi que tous les efforts déployés par les victimes ainsi que par des organisations de défense des Doits de l'Homme dans le cadre de la poursuite de leurs auteurs, ces crimes sont jusqu'à nos jours omis ou

tout simplement minimisés par l'Etat tandis que les différentes familles victimes restent jusqu'à nos jours sous le choc de cette agression ;

Attendu que le retard constaté dans la poursuite des auteurs et commanditaires de ces crimes de Zogota inquiète toutes les Organisations de défense des Doits de l'Homme en général et l'O.N.G. les Mêmes Droits pour Tous en particulier ;

Que c'est pourquoi dans la poursuite de ses enquêtes sur cette agression, M.D.T. requiert les services de mon ministère à l'effet de me rendre à Zogota pour non seulement constater les séquelles de cette agression mais aussi procéder à l'audition des témoins ainsi que les victimes et d'en dresser procès-verbal pour toutes fins utiles que de droit.

### DEFERANT A CETTE REQUISITION

*J'ai, Maître Célestin GNABALAMOU, Huissier de Justice près les Cours et Tribunaux de Guinée demeurant à N'Zérékoré, soussigné ;*

Me suis rendu **les 22 et 23 Juillet 2017** de 10 heures à 16 heures à Zogota pour constater les réalités de cette agression, auditionner les témoins et d'en dresser procès-verbal pour toutes fins utiles que de droit.

En compagnie des personnes dont les prénoms, nom et fonction suivent, les réalités ci-après ont été constatées et les personnes victimes et témoins citées et dessous ont été auditionnées sur cette agression ;

#### I. Les personnes présentes aux constats et auditions

1. Maître Jonathan KAUFMAN, Avocat aux Barreaux des Etats Unis d'Amérique,
2. Monsieur Adrien CHERIF, Coordinateur Régional de l'ONG les Mêmes Droits pour Tous ;
3. Monsieur Ibrahima Kalil BAMBA, représentant le Centre du Commerce International pour le Développement (C.C.I.D.E) ;
4. Maître Siba Michel KOLIE, Avocat au Barreau de Guinée ;
5. Maître Théodore Michel LOUA, Avocat au Barreau de Guinée et conseil juridique de M.D.T.
6. Maître Antoine LAMA, Avocat au Barreau Guinée ;





## II. Les réalités constatées :

A la rentrée du village **Zogota**, deux camions militaires qui serviraient de transport des agresseurs dont l'un renversés dans un marigot et l'autre immobilisé sur la rive se trouvaient encore sur les lieux ;

Au village plus précisément à l'école primaire des traces de balles étaient encore visibles sur le mur d'un bâtiment ;

Un peu plus haut se trouvaient les deux tombes des personnes ayant été assassinées lors de cette agression et les photos ci-jointes en font largement foi ;

## III. Les auditions

Au cours des auditions trois catégories de personnes ont été entendues, il s'agissait de ceux qui ont vécu directement l'agression et perdu leurs parents, les personnes rescapées de l'agression et ceux qui ont tout simplement assisté aux barricades des routes pour empêcher le retour des agresseurs ;

### A. Les personnes ayant vécu l'agression et perdu leurs parents

Interrogées sur les circonstances dans lesquelles elles ont perdu leurs parents de cette agression, les personnes ci-après ont déclaré respectivement ce qui suit :

1. [REDACTED] « C'es depuis l'an 2006 que la société **BSGR** rentrait sur le **Mont Yonön** pour l'exploitation minière. Ce n'est qu'en 2012 qu'il ya eu mal attente entre cette société et les villages riverains suite au non respect des conventions relatives au recrutement des citoyens locaux dans certains postes de responsabilité de la société. Après que nous ayons envisagé une marche pacifique pour le respect des conventions, le Préfet d'alors en la personne Monsieur **Sanouci** exprimait son opposition à toute sorte de manifestation. C'est ainsi que le vendredi 03 Août 2012 après que nous ayons refusé de répondre à l'invitation du Président de la C.R. de **Kobéla** nous avons été surpris la nuit par cette agression, bilan cinq (5) personnes ont été tuées dont [REDACTED] sur ce, je demande que justice soit faite dans cette agression ».

B. [REDACTED] : « Je suis [REDACTED] C'était suite à la violation par la Société **BSGR** de certaines conventions sur le recrutement des citoyens résidents que les villages riverains du **Mont Yönön** ont envisagé une grève. Lorsque le préfet nous menaçait de réprimer toutes sortes de manifestation, nous avons barré les routes pour empêcher les travaux sur le site en vue de

*l'obtention d'une suite de nos revendications. Mais malheureusement, nos manifestations ont été empêchées par cette agression. Le vendredi 03 Août 2012 tandis que nous étions en plein sommeil, nous avons été réveillés par les tirs. Ceux qui étaient sortis pour se renseigner ont assisté à l'agression. Devant moi, les militaires ont assassiné le nommé Nabölö et Nazouö avant de se replier après avoir incendié notre case sacrée. Après cette agression un groupe de militaires revenait dans quatre pick up de la société VALLE passant par Maouon et grâce à nos concitoyens, ce groupe n'avait pas eu accès à cause des barrages érigés. Dans cette agression nous avons perdu la même nuit cinq ( 5) personnes mais le lendemain de cette attaque le Préfet avait mis la responsabilité de ces tueries sur des prétendus rebelles. Durant cinq (05) jours les cinq corps étaient exposés à l'aire avant de les inhumer après sous l'autorisation d'une délégation venue de Nzérékoré. La perte est énorme car les personnes tuées ont laissé des enfants et femmes qui ont besoins de soutien, j'en ai fini »*

C. Les personnes rescapées de l'agression :

Interrogées sur les faits, les personnes rescapées dont les prénoms et noms suivent ont déclaré les unes après les autres ce qui suit :

1. [REDACTED] « *J'étais l'un des employés de la société, ce que j'ai vécu est le suivant : ce vendredi 03 Août était mon jour de repos. C'était pendant la nuit que nous avons été brutalement envahis par des hommes en uniforme, moi particulièrement j'ai été capturé et transporté à Nzérékoré au Camp militaire où j'ai été détenu durant 16 jours. Mais au cours de mon embarquement pour Nzérékoré, j'ai été torturé ce qui me rend de nos jours incapable de travailler comme avant et jusqu'à présent je ne peux pas bien travailler comme avant et jusque là j'ignore les raisons de l'agressions de notre village sur ce, je demande que justice soit faite sur cette agression »*

2- [REDACTED]

« *Moi je n'ai jamais été employé de la société BSGR. C'était la nuit de l'attaque que les tirs d'arme m'ont réveillé. A ma sortie avant d'arriver chez un voisin non loin de la position des assaillants, j'ai reçu un éclat de grenade qui m'a gravement blessé. Sur le champ je suis allé me réfugier derrière une maison où j'ai passé deux (02) heures sous le choc et jusqu'à présent je ne peux pas bien travailler en brousse comme avant alors que je n'ai aucun autre soutien je m'en remets à la sagesse de l'O.N.G. les Mêmes Droits pour Tous ».*



3- [REDACTED] « Le jour de l'attaque de notre village nous étions couchés et nous n'avions été brutalement réveillés que par les tirs. A ma sortie cette nuit pour savoir ce qui se passait, une balle m'a touché sur l'épaule et traversé la clavicule. Sur le champ un ami m'a pris jusqu'à chez moi. Comme cette agression avait déjà occasionné la fuite de nos infirmiers du village, je n'ai pas eu de soins appropriés à temps. Ce n'est qu'après quelques semaines plus tard que mes parents m'ont transporté à l'hôpital central de N'Zérékoré pour subir une échographie et suivre le traitement pendant deux mois. Depuis ce jour j'ai abandonné l'école suite à cette blessure et jusqu'à présent je prends chaque année un sérum antitétanique. Je n'ai aujourd'hui aucun moyen de survivre ».

4- [REDACTED] : « J'étais gardien de la société, je n'ai pas vécu les agressions mais été interpellé et détenu par les gendarmes. En effet c'est sur le site de la Société et le jour de l'arrivée de la délégation ministérielle que j'ai été interpellé tandis que j'étais au service. Dès mon interpellation j'ai été transporté à la Sûreté puis au camp où j'ai passé vingt six (26) jours de détention. J'ai été arbitrairement arrêté par ce tout simplement je suis de Zogota moi je reste jusqu'ici étonné de cette agression ».

5- [REDACTED] « Je travaillais au compte de la Société G4S sur le site. La grève des travailleurs a eu lieu le mardi, le lendemain mercredi, on n'a pas travaillé, le jeudi 02 Août 2012, un premier groupe de gardiens a repris le travail. J'étais dans le deuxième groupe qui devait travailler le vendredi. A l'arrivée de la délégation ministérielle et tandis qu'on s'attendait à l'instauration de l'ordre sur le site, cette délégation tenait une petite réunion à l'issue de laquelle réunion, les gardiens ressortissants de Zogota étaient ciblés.

De là, je fus immédiatement indexé, arrêté et transporté ce jour à N'Zérékoré avec certains de mes amis travailleurs.

Sur le chemin j'ai été maltraité, frappé par les gendarmes jusqu'à la Maison Centrale de N'Zérékoré. C'est de la prison nous avons appris l'agression de notre village. Au lendemain de l'agression du village nous avons été transportés au camp de là jusqu' à la Maison Centrale avant de nous libérer quelques dizaines de jours plus tard, cette agression nous a embarrassés et moi je demande la poursuite des auteurs de cette attaque »

6- [REDACTED] :  
« Je n'étais pas un des employés de la Société et je ne connais même pas le site. Ce que j'ai vécu dans cette agression c'est qu'un de mes doigts a été amputé par l'effet d'une grenade. C'est en plein sommeil que j'ai été réveillé par ma femme. A ma sortie j'ai vu une grande flamme à la rentrée du village, certains et moi nous sommes rendus sur les lieux.



*C'est dans ces mouvements qu'une grenade fut lancée vers ma direction. Ne sachant pas au début que c'était une grenade et en tentant de bloquer ce danger mon doigt a été amputé sur le champ. Vers 4 heures du matin, je devais être évacué pour les soins. A partir de Maouon, tout juste après le barrage, j'ai trouvé quatre pick-up de la Société VALLE remplies de militaires. De là, mon chauffeur et moi avons été arrêtés et notre moto confisquée. Sur le chemin dans leur pick-up les militaires nous torturaient jusqu'à Nzérékoré.*

*En réalité c'est le nommé Foromo Tokpa Yi léwolo qui a été tué devant moi pendant l'agression et avant mon départ sur Koulé. La plupart des victimes étaient tuées dans les projections des phares des camions militaires. N'ayant pas d'armes pour nous défendre c'est pourquoi nous avons été les victimes impuissantes de cette agression sur ce, je demande que justice soit faite sur ces crimes ».*

7-

*« C'est dans la nuit de l'attaque que j'ai été capturé par les hommes en uniforme dès ma sortie de chez moi. Je faisais partie des premiers capturés puis transférés à N'Zérékoré par la route de Kobéla. Avant d'arriver à N'Zérékoré, notre camion a fait escale à kérémada où nous avons rencontré un autre groupe de militaires. Au cours de leurs conversations, nous avons entendu certains militaires dire que la mission a échoué, il fallait passer par Koulé. Je connais jusqu'à présent pas les raisons de l'agression de notre village et je demande que justice soit faite dans ces crimes ».*

8-

*« Le vendredi 03 Août 2012, j'étais au service sur le site de la Société. Vers 13 heures une délégation ministérielle est arrivée en compagnie des Forces de sécurité. De là j'ai été indexé par le Colonel Mamadouba SOUMAH et sur le site, j'ai été arrêté avec certains de mes amis de Zogota avec lesquels j'étais de garde ce jour. Après notre arrestation, nous avons été transportés à N'Zérékoré précisément à l'hôtel Nimba où nos téléphones nous ont été retirés par les Gendarmes. A rappeler que c'est dans cet hôtel que les camions militaires, gendarmes et ceux de la société se ravitaillaient carburant. A 16 heures, les Gendarmes nous photographiaient en nous disant en soussou que si nous refusions de se faire photographier, ils débarqueraient la nuit dans notre village. La même nuit nous avons appris qu'effectivement il y a eu attaque de Zogota. C'est pour dire que l'agression de notre village avait été préparée avant le jour. En réalité nous avons été maltraités, frappés de l'hôtel jusqu'au camp militaire, du camp nous étés transférés à la maison centrale de N'Zérékoré avant de nous libérer plus tard »*

9-

*« C'est en provenance de l'hôpital après une intervention chirurgicale à koulé que la nuit du vendredi 03 Août 2012 m'a trouvé dans une maison de mon frère. Heureusement pour moi je*



*n'ai pas passé la nuit là dans ma maison qui se trouvait à la rentrée du village. Comme cette intervention chirurgicale m'avait appauvri, ma femme étant restée à koulé par manque de transport ce jour, j'avais décidé de passer la nuit chez mon frère. L'attaque du village a commencé par mes deux maisons qui ont été retrouvées toutes incendiées. Dans ces bâtiments brûlés j'ai perdu en tout, trois (03) paires de tôles sans compter celles qui couvraient une maison, un lit, des barres de fer à Betton, mon permis de conduire, trois (03) bidons de vingt litres d'huile rouge, deux fusils de chasse. A rappeler que l'autre maison était couverte de paille ».*

C- Les personnes ayant assisté aux barricades des routes pour empêcher le retour des agresseurs.

- Ces groupes de témoins interrogés sont surtout des citoyens des villages voisins ayant appris la triste nouvelle autour de l'agression de Zogota, lesquels citoyens empêchaient le retour d'une nouvelle agression.
- Sur ce, les personnes ci-après se sont exprimées sur le sujet, il s'agit de :

1. [REDACTED]

2. *« Zogota et Maouon sont des villages voisins. C'était le Samedi très tôt à 03 heures du matin qu'un groupe de trois jeunes venant de Zogota est venu annoncé à l'un de nos sages du nom de Gomatokpa la triste nouvelle relative à l'agression de leur village. Sur le champ ces mêmes jeunes nous ont laissé entendre que les militaires agresseurs ont menacé de revenir quelques heures après leur première attaque. Pour empêcher ce retour, j'ai ordonné à tous les scieurs ayant des tronçonneurs de barrer la route qui passe par notre village Maouon.*

*C'est au cours de ces opérations qu'un groupe de militaires dans quatre voitures de la société VALLE est venu coïncider à nos barrages, tandis que nous nous étions tous cachés et tus dès leur arrivée.*

*Face à ces barrages, leur chef de mission demandait à la troupe de replier. Pendant la journée du samedi 4 Août 2012 ces mêmes voitures remplies d'hommes en uniforme militaire sont revenues sur les mêmes barrages ces hommes se retournaient encore. Compte tenu du fait que nous n'avions pas permis l'accès à Zogota, les militaires sont revenus le Dimanche 5 Août pendant la journée capturer deux de nos citoyens. En réalité la situation était inquiétante c'est d'ailleurs pourquoi je demandais aux citoyens de Kpaïthea de couper le pont vers leur côté pour éviter le retour des agresseurs. En tout cas si nous avions envisagé de barrer les routes c'était à cause des menaces des militaires »*



3. [REDACTED] « Je suis un scieur résidant à Maouon, après l'attaque par les hommes armés à Zogota, nous avons été alertés par nos voisins et dès 03 heures du matin une équipe de scieur a été déployée pour barrer la route qui passe par Maouon. Dès la tombée du premier tronc d'arbre, un groupe de militaires venait dans des voitures, de là ils demandaient « qui a barricadé la route ? ». N'ayant vu personne et sans réponse, ce groupe se retournait. Le matin du même samedi, nous avons été alertés par nos voisins de Zogota de leur venir en aide pour l'évacuation sur Koulé des blessés de cette agression. A 10 heures pendant que nous continuions à renforcer les barrages, j'ai vu le nommé François Brother venir avec de la peinture à gaz dans ses jeux. De là, il disait être instruit par les militaires de nous dire d'enlever les barrages et que les citoyens de Maouon n'étaient pas concernés par l'agression de Zogota ».

N'ayant plus personne d'autre à auditionner pour le moment j'ai alors mis fin au présent procès-verbal le 23 Juillet à 16 heures 30 minutes.

### Dont acte

De tout ce qui précède ;

J'ai huissier de Justice susdit et soussigné dressé le présent procès-verbal les jours mois et an que dessus et dont le coût, vacation et les frais d'enregistrement font 1 000 000 FG.



L'Huissier de Justice

Maître Célestine GNABALAMOU

